

Echanger sur la mort: c'est enfin possible en français

Soutien L'espace d'écoute «Vivre et mourir» étend son rayonnement à la partie francophone du canton, offrant ainsi la possibilité d'évoquer sa mort ou celle d'un proche en français.

Nicole Hager

Palestine, Ukraine. Avec les conflits en cours, la mort s'imisce dans notre quotidien, sans retenue ni tabou. Mais quand il s'agit de notre propre mort ou de celle de nos proches, c'est une autre histoire. «Pour soi et son entourage, on a tendance à refouler toute idée de finitude», observe Ellen Pagnamenta, première accompagnante spirituelle francophone de l'espace conseil «Vivre et mourir».

Depuis le début de l'année, celle qui est également pasteur à Bienne se met à l'écoute des habitants de la partie francophone du canton de Berne et du Jura qui souhaiteraient échanger à propos de l'annonce d'une maladie, de la mort, de la douleur, du deuil ou des questions de fin de vie. Elle vient ainsi renforcer l'offre de l'espace conseil et d'accompagnement «Vivre et mourir», en activité depuis 2019, mais uniquement dans la partie alémanique du canton.

Trouver du sens

Projet initié par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et désormais porté par une association, «Vivre et mourir» s'adresse à tout un chacun, quelles que soient ses croyances, sa vision du monde et ses pratiques religieuses. «Nous sommes à l'écoute de la spiritualité, dans sa globalité. Les questions qui touchent au sens que nous voulons donner à la vie, aux valeurs, aux relations avec autrui et à la transcendance sont universelles», développe Ellen Pagnamenta, persuadée que la parole apaise. «Nous encourageons les personnes à partager leurs interrogations, à exprimer leurs angoisses. Certaines se questionnent, par exemple, sur la signification à donner à leur existence alors qu'elles se trouvent



Depuis le 1er janvier, les francophones du canton de Berne disposent d'un espace d'écoute et d'accompagnement pour aborder les questions touchant à la fin de vie et à la mort.

Pixabay

clouées au lit, d'autres se demandent s'il faut faire appel à l'assistance au suicide, avec ce que cela peut signifier pour leur entourage. Nous les aidons à retrouver l'espérance, l'apaisement et la paix.»

Prestation abordable

«Vivre et mourir» s'adresse également aux institutions et professionnels. «Ce lundi soir (réd. hier), avec mon collègue, nous nous exprimons devant un parterre de médecins pour les sensibiliser à l'importance de la dimension spirituelle dans la prise en charge d'un patient», complète Ellen Pagnamenta. Pour bénéficier de l'accompa-

gnement de «Vivre et mourir», il suffit de prendre contact avec ce service par téléphone ou par mail pour convenir d'un rendez-vous. Les rencontres se déroulent principalement dans la région biennoise ou à Berne, en fonction de la situation des personnes demandeuses.

Le service de conseil est une prestation offerte par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Il se veut complémentaire aux pasteurs, curés et aumôniers, mais sans être lié à une paroisse.

La première consultation est gratuite et, pour les suivantes, des contributions financières et des dons sont les bienvenus.

L'aspect financier ne devrait toutefois pas constituer un obstacle, et des arrangements sont envisageables.

Baptisé «Beratung Leben und Sterben» en allemand, cet espace est dirigé et animé depuis 2021 par le pasteur et aumônier d'hôpital Reto Beutler. En raison de la pertinence de l'offre, l'Eglise réformée a augmenté le temps de travail de 20%. Un pourcentage attribué depuis le 1er janvier 2024 à la pasteur Ellen Pagnamenta, qui nous invite à parler de la mort pour mieux la vivre. «Les questions taboues ou refoulées doivent devenir acceptables et possibles.»

”

Ce qui reste tabou, c'est sa propre mort et celle de ses proches.



Ellen Pagnamenta
Accompagnante spirituelle et pasteur

Les bienfaits de la parole

En dehors de l'espace d'écoute «Vivre et mourir», d'autres alternatives existent dans la région pour parler de la mort, chacune avec ses spécificités. Les groupes d'accompagnement pour personnes endeuillées s'adressent, comme leur nom l'indique, à des personnes confrontées au deuil. Ces groupes s'appuient sur la parole et la solidarité du collectif pour traverser cette épreuve en étant entouré. Les cafés mortels, initiés par le sociologue Bernard Crettaz, encouragent la discussion sur la

mort et le deuil dans une atmosphère conviviale autour d'un verre. Le choix du lieu autorise une combinaison entre légèreté et profondeur. Enfin, sans être exhaustif, les curés, les pasteurs ou encore les aumôniers sont formés pour apporter un soutien et recueillir les confidences sur ces sujets.

Info+: espace «Vivre et mourir»
www.vivreetmourir.ch,
tél. 077 524 34 99,
mail: info@vivreetmourir.ch

La commission parlementaire mixte soutient le Concordat

Accueil de Moutier L'instance constituée pour gérer l'accueil de la cité prévôtoise a accepté à l'unanimité le Concordat réglant les modalités du transfert de la localité dans le Canton du Jura.

Le Concordat qui fixe les modalités du transfert de Moutier dans le Canton du Jura a franchi une première étape en vue de son examen par le Parlement jurassien le 6 mars. La commission parlementaire spéciale mixte constituée pour gérer l'accueil de la cité prévôtoise l'accepte à l'unanimité. «Nous avons eu beaucoup de discussions, mais c'était toujours serein», témoigne le président de la commission spéciale mixte, le député UDC Philippe Rottet,

au micro de RFJ. Cette commission souligne que le Concordat est équilibré et ne prêterait aucun des deux camps. Elle rappelle dans un communiqué publié lundi que ce document est le fruit d'un travail en profondeur de la part des délégations de négociation bernoise et jurassienne pendant près de deux ans.

Cette commission, qui compte des élus de Moutier et des députés jurassiens, a pour mandat d'examiner les accords intercantonaux ainsi que

les modifications constitutionnelles liées au transfert de la cité prévôtoise avant leur traitement par le plénum jurassien.

L'optimisme est de mise

Le Concordat intercantonal règle les principaux points du changement d'appartenance de la commune de Moutier comme la continuité administrative, scolaire, judiciaire et hospitalière. Il porte aussi sur le partage des biens et confirme la fin de tout différend territo-

rial entre les deux cantons. Le Grand Conseil bernois et le Parlement jurassien se prononceront simultanément sur le projet de Concordat le 6 mars. Philippe Rottet se dit «très optimiste» et pense que le Concordat sera «largement accepté».

La population des deux cantons devra également se prononcer sur le texte le 22 septembre de cette année. Ensuite, les Chambres fédérales devront donner leur aval dans le courant 2025. *ajr*



Moutier sera officiellement ville jurassienne le 1er janvier 2026. archives